

Aux membres du Conseil communal

Morges, le 9 septembre 2020

N./REF : GSA/cai

AFFAIRE TRAITÉE PAR : G. Stella

Séance du Conseil communal du 9 septembre 2020

Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de permettre au Conseil communal de respecter les règles de conduite et d'hygiène édictées par le Conseil fédéral, la prochaine séance du Conseil communal aura lieu dans la salle omnisports de Beausobre à 20h15 (entrée par le garage souterrain). Nous vous indiquons ci-dessous des informations importantes afin que la séance se déroule dans les meilleures conditions possibles :

Avant la séance

- Téléchargez ou imprimez les documents qui vous seront utiles pour les séances
Afin d'éviter tout déplacement dans la salle, les documents en lien avec la séance ne seront pas mis à disposition et il n'y aura pas d'imprimante. Dès lors, effectuer un téléchargement ou une impression de vos documents de manière anticipée vous permettra d'y accéder selon votre convenance, y compris en cas de difficultés de connexion au wifi.
- Assurez-vous que votre matériel informatique (ordinateur portable, tablette, téléphone) soit rechargé
Plusieurs prises électriques seront tout de même disponibles au fond de la salle pour recharger vos appareils, en cas d'urgence.
- Arrivez à l'avance
L'entrée dans la salle se faisant au compte-goutte, nous vous recommandons de prendre une marge de 30 minutes au moins.

Accès

- Placement dans la salle
Aucune place normative ne sera attribuée à chaque conseiller mais vous pourrez vous placer selon votre groupe politique au moyen du plan de la salle ci-joint.
- Gel désinfectant et masques
Ils seront à votre disposition à votre arrivée. L'usage de gel à l'entrée dans la salle sera obligatoire. Un masque vous sera remis si vous le souhaitez et n'en possédez pas.

Pendant la séance

Vous aurez tous à disposition des tables et des chaises afin de pouvoir poser vos documents, tablettes, ordinateurs ou autres.

- Wifi à disposition

Une connexion wifi sera mise en place pour la séance. Toutefois, nous vous recommandons d'éviter, pendant la séance, les téléchargements lourds, ainsi que le visionnement de vidéos.

Nom : **CONSEIL-COMMUNAL**

Mot de passe : **paderewski**

- Presse

Une place derrière la Municipalité et le Bureau du Conseil sera dédiée aux représentant-e-s de la presse.

- Public

Le public pourra assister, il sera placé dans les tribunes (port du masque obligatoire).

- Débats filmés

Les débats seront filmés.

- Subsistance

Aucune restauration n'est prévue. Des bouteilles d'eau seront mises à disposition à votre arrivée.

- Limitez vos déplacements dans la salle

Nous vous sommes reconnaissants de quitter votre place uniquement pour vous rendre aux toilettes ou pour toute autre raison urgente.

- Respectez les consignes données par le personnel encadrant et la Présidente

Afin de protéger le mieux possible et de la même manière toutes les personnes présentes, les prescriptions en matière d'hygiène et de comportement à adopter de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) seront appliquées. Madame la Préfète Andrea Arn a validé le dispositif mis en place. Elle insiste toutefois fortement sur l'importance de respecter la distance sociale également à l'extérieur.

Après la séance

- Rapports et documents signés

Les Président-e-s des Commissions pourront venir signer les rapports originaux à l'issue du Conseil. Le Bureau du Conseil vous donnera les directives en temps voulu.

Séances des groupes politiques

Les séances de groupes visant à préparer le Conseil communal auront lieu de la manière suivante (les salles sont prévues en mode Covid-19) :

le lundi 14 septembre à 19h30

- UDC : solution interne ;
- PLR : OPTI (cafétéria), école de la transition, rue de Lausanne 29 ;
- Entente morgienne : salle Cellier, Hôtel de Ville ;
- Les Verts : salle cafétéria, Hôtel de Ville.
- Groupe PSIG : salles des Milices de l'Arsenal (entrée par place de la Navigation)

Nous vous informons que Madame la Préfète Andrea Arn a validé la tenue de ce Conseil communal selon l'arrêté cantonal du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19; BLV 175.11.230420.1), et l'email du 19 août 2020 du directeur de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, dans les dispositions mentionnées ci-dessus.

Le greffe municipal et le bureau du Conseil restent bien entendu à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration et en vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Greffe municipal

